

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité des jouets : Faudra-t-il écrire au père Noël pour obtenir un renforcement de la réglementation ?

A l'ouverture de la période de l'avent, l'UFC-Que Choisir rend publics les résultats de son test relatif à la toxicité des jouets¹ et, à l'appui de celui-ci, interpelle les pouvoirs publics pour un renforcement de la réglementation.

En effet, à l'approche de Noël, l'UFC-Que Choisir a souhaité s'assurer de la sécurité des jouets destinés aux très jeunes enfants de moins de 3 ans présents sur le marché afin de rassurer ou d'informer les parents. Et le bilan est pour le moins mitigé.

Sur les 30 jouets testés, l'absence de phtalates, formaldéhyde, colorants *azoïques*, substances cancérigènes ou reprotoxiques interdites par la réglementation, est un élément de satisfaction. En revanche, on peut s'étonner de la présence importante (plus de 20% des plastiques des jouets testés) de substituts aux phtalates n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation toxicologique officielle et qui ne figurent pas dans la liste des additifs pouvant être utilisés dans les matériaux plastiques en contact avec les aliments.

De même, l'analyse de l'UFC-Que Choisir souligne la présence, dans près de la moitié des jouets testés (13 sur 30), de dérivés pétroliers (HAP), classés cancérigènes probables ou possibles par l'Agence américaine de l'Environnement (US-EPA) et l'Union européenne, ou des substances susceptibles d'être transformées en nitrosamines, également cancérigènes probables ou possibles selon le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) et l'US-EPA. Ainsi le doudou Oui-Oui de Lansay contient du chrysène et du naphthalène, HAP classés respectivement cancérigènes probables ou possibles. De même, l'emblème des jouets premier âge, Sophie la Girafe, pourtant destiné à la bouche des enfants, contient et même libère dans la salive des précurseurs de nitrosamines ! Si elle appartenait à la famille des tétines où ces composés sont interdits, Sophie ne serait plus sur le marché mais appartenant à la catégorie des jouets, la Girafe n'est pas menacée...

Alors que les enfants de moins de trois ans sont un public particulièrement vulnérable à la toxicité des produits -leur peau étant plus perméable que celle de leurs aînés, leurs poumons et système pulmonaire étant encore en développement- il n'est pas admissible que toutes les substances chimiques présentes dans les jouets ne soient pas évaluées toxicologiquement afin de garantir leur innocuité, et que des substances cancérigènes probables ou possibles soient admises.

Après le scandale des jouets MATTEL en 2007, la Directive Jouets a été révisée, et sera pleinement applicable en 2013 mais s'agissant de la toxicité, les valeurs limites pour certains composés, comme les HAP ou les nitrosamines, sont trop élevées. Pour preuve, les jouets testés resteront conformes !

L'Allemagne a décidé de renforcer sa réglementation sur les jouets : la législation interdisant la libération de nitrosamines et de leurs précurseurs par les tétines et les sucettes a été étendue aux jouets destinés aux moins de 3 ans et elle a demandé aux institutions européennes la possibilité d'interdire les HAP classés comme cancérigènes probables ou certains par l'Union européenne dans les produits de consommation, et donc les jouets. Face au laxisme de la réglementation européenne, qu'attend la France pour faire de même ?

Soucieuse que soit garantie la sécurité des consommateurs, particulièrement les plus vulnérables comme les enfants, l'UFC-Que Choisir :

- A saisi l'ANSES aux fins de procéder à une évaluation toxicologique des 2 substituts aux phtalates trouvés dans les jouets testés et non encore évalués, le DHEH et le DOIP ;

- Demande aux pouvoirs publics, nationaux et européens, de renforcer la réglementation relative à la toxicité des jouets en vue d'interdire la présence des HAP classés cancérigènes certains, probables et possibles ainsi que les nitrosamines et leurs précurseurs ;

- Dans l'attente de la réglementation, demande aux fabricants qu'ils s'assurent que les HAP classés cancérigènes ne sont pas présents dans leurs produits.

¹ Résultats détaillés dans le Que Choisir n°498 de décembre 2011